

## « Une grande marée d'été propice aux couteaux et palourdes »



### Reportage

Que ce soit pour les locaux, habitués de la pêche à pied ou pour les estivants qui découvrent le littoral, une grande marée est l'occasion de se croiser sur l'estran. Ce week-end et pour quelques jours encore, ils sont des centaines à arpenter bancs de sable et rochers.

Tous partent traquer les palourdes, les moules, coques et manche à couteau. Cuissardes ou bottes pour les plus aguerris, sandalettes pour le vacancier, tous les genres sont représentés mais tous sont armés de râteaux, fourches et crochets à l'assaut des bancs de sable. **« C'est une grande marée de 96 de coefficient, ce qui est suffisant pour pêcher correctement. Il faudra ensuite attendre le 3 août pour bénéficier d'une marée de 106 »**, explique un groupe de pêcheurs locaux. **« Quand on aime la pêche à pied, ne pas profiter d'un coefficient comme celui-ci serait incompréhensible. C'est aussi un temps propice pour la pêche aux couteaux ou aux palourdes, elles marquent mieux dans le sable »**, insiste un duo d'amis sexagénaires de Valognes.

Cette grande marée, fréquentée par les habitués et les vacanciers, est parfois source de rencontres électriques. « **Nous ne ratons pas une grande marée alors ce n'est pas à nous qu'il faut apprendre à pêcher ! Nous connaissons les tailles des crustacés et nous respectons la nature,** insistent Gilbert, Philippe et Géraldine Galopin, résidant dans le Nord-Cotentin. **Ce n'est pas comme certains qui arrivent en terrain conquis. Ils ne pensent même pas à remettre en place les cailloux qu'ils déplacent. Ils ne connaissent même pas les crustacés qu'ils pêchent. »**

Côté estivants, la détente prime, comme l'explique la famille parisienne Maugliaux. « **Aller pêcher sur l'estran est pour nous une vraie détente après avoir passé des mois dans un bureau en ville. Nous respirons un vrai bol d'air. Pour ce qui est des crustacés, nous les pêchons et nous demandons ensuite à des pêcheurs ce que c'est. »**

Et pour tous, cette pêche à pied est réglementée : les manches à couteau ne doivent pas être inférieurs à 10 cm ; 4 cm pour les moules et les palourdes ; 8,7 cm pour les homards ; 14 cm pour les tourteaux et 4,3 cm pour les praires.